



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 janvier 2024 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Représentés : 1

Absent : 1

Présents et représentés : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Clarence Appell, Carlos Coelho, Peggy Viola, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Patrick Bastien, Joseph Bracco, Sandra Fiorèse, Nathalie Jacquier, Brigitte Simon, Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub,

Ordre du Jour :

- Approbation du compte de gestion du CCAS 2023
- Approbation du compte administratif du CCAS 2023
- Transfert du résultat de clôture 2023 du CCAS au budget principal
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive (2024-2029)
- Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade
- Ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour 2024
- Travaux de reprise du chemin du Cordelé
- Travaux de cheminement du Nid vers les Algécos
- Achat de deux robots tondeuses pour le stade de foot
- Proposition de déviation du sentier du Pont des Poules
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 n'étant formulée, il est arrêté à l'unanimité.

Peggy Viola est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion du CCAS 2023

M. le Maire rappelle que par délibération n°1 du 19 octobre 2023, la commune a dissous le CCAS au 31 décembre 2023 et que le budget du CCAS va être intégré à celui de la commune.

Il est rappelé qu'une commission d'action sociale composée uniquement d'élus existe toujours.

Pour rappel, le compte de gestion est établi par le Trésorier principal d'Aix-les-Bains et retrace les opérations budgétaires de l'année. Il doit être en concordance avec le compte administratif et doit être voté avant celui-ci.

Résultats budgétaires de l'exercice

28400 - CCAS LE MONTCEL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		6 052,00	6 052,00
Titres de recette émis (b)		15,00	15,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		15,00	15,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		6 052,00	6 052,00
Mandats émis (f)		3 104,42	3 104,42
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		3 104,42	3 104,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		3 089,42	3 089,42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2023 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

Approbation du compte administratif du CCAS 2023

Les résultats du compte administratif du CCAS 2023 sont les suivants :

	Section de fonctionnement
Recettes	15 €
Dépenses	3 104.42 €
Résultat (déficit)	- 3 089.42 €

Après le retrait de M. le Maire et en son absence, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

Transfert du résultat de clôture 2023 du CCAS au budget principal

Section de fonctionnement	Montants
Recettes	15 €
Dépenses	3 104.42 €
Résultat de l'exercice 2023	- 3 089.42 €
Excédent reporté 2022	1 876.02
Résultat de clôture 2023	- 1 213.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le transfert du résultat de clôture 2023 du CCAS au budget principal.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive (2024-2029)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42 % de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois.

L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG73
- autorise M. le maire à signer avec le CDG73 ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 30 décembre 2029.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose au conseil municipal à compter du 1^{er} février 2024 :

- la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet (32.89h hebdomadaires annualisées)
- la création d'un emploi permanent à temps non complet d'ATSEM principal 1^{ère} classe. (32.89h hebdomadaires annualisées)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve, à compter du 1^{er} février 2024 :

- la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet
- la création d'un emploi permanent à temps non complet d'ATSEM principal 1^{ère} classe.

Ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour 2024

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024 au maximum autorisé, soit 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

	Crédits ouverts en 2023	Crédits anticipés 2024 (25% max de 2023)	
Crédits votés par chapitre		Montant	Article
10 – Dotations fonds divers et réserves	6 000 €	1 500 €	10226
Crédits votés par opération		Montant	Article
106 – Acquisition de matériel	27 000 €	6 750 €	2158
115 – régularisations foncières	8 000 €	2 000 €	2112
118 – Dénomination-numérotation de voies	1 500 €	375 €	2152
120 – Rénovation énergétique bâtiments	35 204 €	8 801 €	2135
43 – Voies et réseaux divers	93 434 €	23 358.50 €	21538
122 – Sécurisation du chemin du Cordelé	60 000 €	15 000 €	2151
	Total	57 784.50 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'ouverture de crédits d'investissement pour 2024 tel que présentés ci-dessus.

Travaux de reprise du chemin du Cordelet

Une partie du talus s'est effondré, la route risque de glisser, des travaux doivent être entrepris rapidement. Les travaux consisteront à reprofiler la voirie et inverser le dévers de la route. Une partie du ruisseau devrait être busée, la DDT a donc été contactée pour avis et autorisation, nous sommes en attente de validation.

Le maître d'œuvre avait estimé les travaux à 62 000 € HT.

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. L'une s'est désistée et n'a pas participé à la consultation. La commission travaux a retenu l'offre de l'entreprise Millet Paysages et environnement pour un montant de 37 400 € HT.

Une réunion avec les habitants du hameau du Cordelet aura lieu le 31 janvier à 19h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de reprise du chemin du Cordelet.
- Décide de retenir l'entreprise Millet paysages pour effectuer ces travaux pour un montant de 37 400 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Travaux de raccordement et cheminement du Nid vers les Algécos

Un devis a été demandé à l'entreprise Mithieux, chargée de la pose des Algécos, pour les travaux de raccordement (eau potable, eau usée, électricité et télécom). Ce devis s'élève à 10 720 € HT et comprend également la création d'un cheminement piéton en stabilisé du Nid aux Algécos, qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de l'entreprise Mithieux pour un montant de 10 720 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Achat de deux robots tondeuses pour le stade de foot

M. le Maire propose de faire l'acquisition de 2 robots tondeuses pour un total de 11 524 € HT afin de faciliter l'entretien du stade. La tonte est actuellement réalisée par les agents techniques communaux et prend beaucoup de temps. La batterie est garantie 5 ans. L'entretien classique s'élèverait à 120 €/an environ.

Les robots ont été testés sur le terrain pendant 2 semaines et ont donné satisfaction. Un débat s'engage sur l'intérêt d'acquérir ces robots.

Pour : 7 (Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Clarence Appell, Carlos Coelho, Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho), Joseph Bracco, Nathalie Jacquier)

Contre : 2 (Cyril Durand, Peggy Viola)

Abstentions : 4 (Patrick Bastien, Brigitte Simon, Sandra Fiorèse, Fabrice Mermin)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'acquérir deux robots tondeuses pour un montant de 11 524 € HT.

Proposition de déviation du sentier du Pont des Poules

Depuis 2023, Mme Ferran est devenue l'unique propriétaire de la piste forestière qui longe le ruisseau du Pré Rayé et rejoint (dans la forêt) le chemin rural menant au Pont des Poules. Le chemin rural menant au

Pont des Poules étant inscrit dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) initié par Grand Lac, elle propose que le sentier soit dévié sur la piste forestière privée et inscrit sur le PDIPR.

La commune n'ayant pas eu le temps d'étudier et de se concerter avec Grand Lac concernant cette nouvelle proposition de déviation du sentier, les élus décident à l'unanimité de reporter cette délibération.

Questions et informations diverses :

- Un bureau d'études a fait un rapport d'expertise de la façade de l'église suite à l'effondrement de la corniche. Deux propositions sont évoquées pour la réfection. Dans les 2 cas la corniche actuelle sera détruite puis, soit l'emplacement sera repris et relissé soit une nouvelle corniche sera refaite. Le choix s'étudiera en commission travaux. La peinture de la façade sera refaite en intégralité après la réfection.
- Les travaux route de Vigère ont été réalisés.
- Le 21 mars 2024 aura lieu une réunion au centre des congrès sur la loi ZAN (zéro artificialisation nette)
- Le local jeunes va être inauguré. Les jeunes de l'instance participative vont réaliser un flyer et le distribuer dans le bus scolaire. Un écran home cinéma, des tables pliantes, un frigo et un canapé ont été donnés pour meubler le local. Un atelier de fabrication de meubles sera organisé avec les jeunes.
- Grand Lac a réalisé des cartes des sentiers pédestres. Elles sont vendues à l'Office de Tourisme. Un exemplaire est mis à disposition à la mairie pour consultation sur place.
- Une première réunion du groupe de travail pour le lancement d'un nouveau commerce, dans les Algécos qui vont être installés, aura lieu le 6 février à 19h.
- Une entreprise va donner plusieurs ordinateurs (une quinzaine) à l'école pour renouveler le parc informatique.
- Une vente de bois aura lieu au printemps. Elle sera différente des précédentes, ce ne sera plus une vente aux enchères. L'ONF passera un contrat directement avec le bûcheron qui lui-même se chargera de la vente.
- Une grève de l'Education Nationale aura lieu le 1^{er} février 2024, l'école et le service périscolaire seront impactés.
- Deux vice-présidents ont démissionné du SMSB (syndicat mixte stations des Bauges), ils devront être réélus.
- La secrétaire de mairie a demandé sa mutation, elle quittera ses fonctions le 15 avril 2024.

Fin de séance : 21h25

La secrétaire de séance,
Peggy VIOLA



Le Maire,
Antoine HUYNH

